

2026/0035

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le **31 MARS 2026**
ID : 059-215900358-20260331-20260330_D0035-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. JOSSET. TENDERO. PETIT. MANGHOLZ. CHRETIEN. WERY. QUETIER.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CHATELAIN. DUQUESNE. RAMELOT. BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Création de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Monsieur le Maire, son président, précise que la commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal élus à la représentation au plus fort reste ;

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales. L'opposition fait part aux membres de l'assemblée qu'elle ne souhaite pas présenter de candidat à cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de procéder au scrutin public et de porter au nombre de 3 les membres de la commission.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante les candidats souhaitant se présenter pour faire partie de la commission d'appel d'offres.

Sont candidats titulaires : Romain MANGHOZ, Jean SEGUIN et Marie-Christine MERCIER.

Sont candidats suppléants : Jérémy CHRETIEN, Edith WAUCHER et Pascal PETIT.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Romain MANGHOZ, Jean SEGUIN et Marie-Christine MERCIER membres titulaires et Jérémy CHRETIEN, Edith WAUCHER et Pascal PETIT membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



30 MARS 2026